



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 7 avril 2025, le règlement numéro 2025-285 amendant le règlement numéro 2024-281 sur les fosses septiques a été adopté et entrera en vigueur selon la loi.

L'objet de ce règlement est de régulariser le règlement de vidange en tenant comptes des particularités de certaines installations septiques, dont les fosses scellées.

Donné à Saint-Ours, ce 8^e jour d'avril 2025.

Pascale Dalcourt

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière